

Enquête québécoise sur le cannabis 2025

Méthodologie de l'enquête

Pour tout renseignement concernant l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et les données statistiques dont il dispose, s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web : statistique.quebec.ca

Ce document est disponible seulement en version électronique.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
2^e trimestre 2026
ISBN 978-2-555-03621-5 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2026

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction

Avril 2026

Publication réalisée à l'Institut de la statistique du Québec par :	Vanessa Djapa et Maxime Boucher
Sous la coordination de :	Geneviève Renaud
Sous la direction de :	Éric Gagnon
Révision linguistique et édition :	Direction de la diffusion et des communications
Comité de lecture interne :	Florence Conus
Comité de lecture externe :	Daniela Furrer Soliz Ministère de la Santé et des Services sociaux
	Mathieu Langlois Institut national de santé publique du Québec
Enquête sous la responsabilité de :	Direction des enquêtes de santé Institut de la statistique du Québec
Enquête financée par :	Ministère de la Santé et des Services sociaux
Photo en couverture :	Matthew Brodeur / Unsplash
Pour tout renseignement concernant le contenu de cette publication :	Direction de la méthodologie Institut de la statistique du Québec 200, chemin Sainte-Foy, 3 ^e étage Québec (Québec) G1R 5T4 Téléphone : 418 691-2410 1 800 463-4090 (Canada et États-Unis) Site Web : statistique.quebec.ca

Notice bibliographique suggérée

DJAPA, Vanessa et Maxime BOUCHER (2026). *Enquête québécoise sur le cannabis 2025. Méthodologie de l'enquête*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 24 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/enquete-quebecoise-cannabis-eqc-2025-methodologie.pdf].

Avertissement

Les proportions estimées contenues dans le présent rapport sont arrondies à une décimale dans les tableaux et à l'unité dans le texte, à l'exception de celles inférieures à 5 %, qui sont présentées avec une décimale. Les proportions dont la décimale est ,5 sont arrondies à l'unité inférieure ou supérieure selon la seconde décimale. En raison de l'arrondissement, la somme des proportions peut être légèrement supérieure ou inférieure à 100 %.

Table des matières

Introduction	5
1 Plan d'échantillonnage	7
1.1 Population visée	7
1.2 Base de sondage	7
1.3 Méthode de sélection, taille et répartition de l'échantillon	8
2 Collecte de données	9
2.1 Méthodes de collecte	9
2.2 Résultats de la collecte	11
3 Traitement des données	12
3.1 Validation et saisie	12
3.2 Pondération	12
3.3 Non-réponse totale	13
3.4 Non-réponse partielle	14
4 Analyse des données, précision et tests statistiques	16
4.1 Précision des estimations et tests statistiques	16
4.2 Comparaison entre les éditions de l'EQC	17
4.3 Indicateur du niveau de revenu du ménage	18
5 Présentation des résultats	19
6 Portée et limites de l'enquête	20
Annexe	21
Références bibliographiques	23

Introduction

La méthodologie mise en place lors de la réalisation d'une enquête concourt à la production de résultats fiables. Le plan d'échantillonnage, les procédures de collecte et le traitement des données sont tous des éléments qui ont une incidence sur les résultats d'une enquête. La connaissance des aspects méthodologiques aide à interpréter adéquatement les résultats et à en apprécier la qualité, la portée et les limites.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a confié à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) le mandat de mener l'*Enquête québécoise sur le cannabis* (EQC) dans le but d'estimer la prévalence de la consommation de cannabis ainsi que de mesurer les perceptions de la population à l'égard du cannabis. L'enquête est ainsi menée annuellement depuis 2018, juste avant l'entrée en vigueur au Québec de la *Loi encadrant le cannabis*, et permet de décrire l'évolution de plusieurs comportements et attitudes des Québécoises et Québécois envers cette substance. L'édition de 2025 s'inscrit dans cet objectif tout en fournissant certaines informations qui n'avaient pas été mesurées jusqu'à maintenant.

Objectifs de l'EQC

Le principal objectif de l'EQC est de fournir une information statistique fiable sur la consommation de cannabis et les comportements qui y sont associés ainsi que sur les perceptions de la population québécoise de 15 ans et plus à l'égard de cette substance. Plus précisément, l'EQC 2025 vise à :

- établir la prévalence de la consommation de cannabis et obtenir des renseignements sur plusieurs habitudes de consommation ;
- mesurer les perceptions de la population à l'égard du cannabis ;
- mesurer l'évolution de la consommation de cannabis et des perceptions à l'égard du cannabis ;
- estimer l'ampleur de certains phénomènes émergents entourant la consommation de cannabis.

Les thèmes couverts dans l'EQC 2025 reflètent les besoins d'information du réseau de la santé et des services sociaux. Les composantes mesurées dans cette édition (soit le contenu du questionnaire) ainsi que le plan d'analyse du rapport ont été travaillés en collaboration avec un comité d'orientation de projet. L'EQC 2025 fournit ainsi des données à l'échelle provinciale, constituant une base pour poursuivre la réflexion sur la consommation de cannabis au Québec et les données colligées permettent de soutenir la prise de décisions dans une perspective de réduction des méfaits au sein de la population.

Structure du rapport méthodologique

Par souci de comparabilité, la même méthodologie a été appliquée lors des sept éditions (2018, 2019, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025) de l'EQC (voir par exemple Djapa et Lapointe 2025). Une uniformité des méthodes d'enquête est effectivement requise afin d'obtenir des données fiables sur l'évolution des habitudes de consommation du cannabis et des normes sociales à l'égard du cannabis au Québec.

Les six sections du présent document abordent les principaux éléments de la méthodologie de l'EQC. La section 1 présente le plan d'échantillonnage de l'enquête, alors que la section 2 décrit les stratégies utilisées et les résultats obtenus lors de la collecte des données. La section 3 porte sur le traitement des données : le processus de validation, la méthode de pondération utilisée afin que les résultats puissent être inférés à la population visée, de même que l'examen de l'ampleur

de la non-réponse partielle et le recours à l'imputation des données pour en atténuer l'effet sur les analyses. La section 4 traite des méthodes utilisées pour l'analyse des données, de l'estimation de la précision, des tests statistiques, et de la comparaison entre les éditions de l'enquête. Les normes de présentation des résultats sont précisées à la section 5, alors qu'un aperçu de la portée et des limites de l'enquête est offert à la section 6.

Le présent document accompagne le rapport des résultats de l'enquête intitulé *Enquête québécoise sur le cannabis 2025 – Portrait des habitudes de consommation et description de l'environnement social entourant le cannabis* disponible sur le site Web de l'ISQ (CONUS et DUPONT 2026).

1

Plan d'échantillonnage

Cette section comprend une description de la population visée et de la base de sondage, ainsi que toutes les informations utiles sur la sélection de l'échantillon à partir de cette base.

1.1 Population visée

La population visée par l'EQC 2025 correspond à l'ensemble des personnes de 15 ans et plus vivant dans un logement non institutionnel au Québec¹. Les personnes vivant dans un logement collectif institutionnel (hôpital, centre d'hébergement de soins de longue durée, établissement pénitentiaire, centre de réadaptation, etc.) sont donc exclues, ainsi que celles résidant dans les régions sociosanitaires du Nunavik (17) et des Terres-Cries-de-la-Baie-James (18)². On estime la population visée à environ 7 597 440 personnes³. Les principales caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques de ces personnes sont présentées au tableau A1, en annexe.

1.2 Base de sondage

La base de sondage utilisée pour sélectionner l'échantillon de l'enquête a été élaborée à partir des données du Fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA) de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Ce fichier présente plusieurs avantages : il permet notamment l'exclusion de la majeure partie des personnes non visées par l'enquête, tout en assurant une excellente couverture de la population ciblée. Il permet également la sélection de personnes en fonction de l'âge, du sexe⁴ et du lieu de résidence, et contient les renseignements nécessaires pour communiquer avec celles-ci.

Les principaux inconvénients du FIPA découlent de la qualité de la mise à jour des numéros de téléphone, qui sont dans certains cas inexacts et souvent même absents, ce qui complique par la même occasion la collecte de données. Cette situation est particulièrement fréquente chez les jeunes de 18 à 24 ans. L'utilisation d'autres sources administratives, notamment celle du ministère de l'Éducation du Québec, a permis de pallier cette lacune en conformité avec la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec*. Par ailleurs, la base de sondage présente une légère sous-couverture, puisque certaines personnes visées par l'enquête ne sont pas inscrites au régime

-
1. Cela inclut les personnes qui vivent dans un ménage privé et celles qui vivent dans certains logements collectifs non institutionnels, tels que les résidences pour aînés et les couvents de religieuses. Selon le recensement (Statistique Canada 2021), un ménage collectif est constitué d'une personne ou d'un groupe de personnes occupant un logement collectif et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada.
 2. Le caractère particulier des communautés des territoires cris et inuits fait que des enquêtes adaptées à leur réalité et à leurs besoins sont une meilleure approche. En particulier, les questionnaires et les processus d'enquête doivent être ajustés. Il est à noter que les résidents et résidentes des communautés autochtones font partie de la population visée par l'EQC 2025, ce qui n'était pas le cas lors des éditions 2018 et 2019. Comme l'enquête est à portée provinciale, ce changement a une influence négligeable sur les résultats et sur la comparabilité temporelle.
 3. La population visée par l'EQC 2025 représente environ 99 % de l'ensemble de la population québécoise âgée de 15 ans et plus.
 4. Pour les personnes transgenres ayant obtenu un changement de la mention du sexe figurant à leur acte de naissance auprès du Directeur de l'état civil, le sexe indiqué dans le FIPA est celui indiqué dans l'acte de naissance après le changement.

québécois d'assurance maladie (les personnes n'ayant pas renouvelé leur carte de la RAMQ, par exemple) ou n'y sont pas admissibles (certains groupes de résidentes et résidents non permanents notamment) et ne figurent donc pas au FIPA. De même, la base de sondage pourrait compter quelques personnes inadmissibles à l'enquête, par exemple celles n'ayant pas encore informé la RAMQ d'un déménagement à l'extérieur du territoire visé par l'enquête. Il est toutefois difficile de quantifier de manière précise la couverture nette de la base de sondage, étant donné que la taille de la population visée ne peut pas être établie de façon exacte. En comparant les effectifs de la base de sondage aux plus récentes estimations de population produites par l'ISQ, ajustées pour tenir compte de l'exclusion de la base de sondage des personnes en institution, on peut établir que la couverture de la population visée par le FIPA est d'au moins 93 %.

1.3 Méthode de sélection, taille et répartition de l'échantillon

L'un des principaux objectifs de l'EQC est de fournir des estimations fiables sur les habitudes des personnes ayant consommé du cannabis au cours des 12 derniers mois selon l'âge. La taille de l'échantillon, soit 27 616 personnes, a été déterminée sous l'hypothèse d'un taux de réponse d'environ 55 %, d'un taux d'admissibilité de 99 %⁵ et de prévalences de consommation comparables à celles observées lors de l'EQC 2024. Cet échantillon devait permettre d'estimer avec une bonne précision relative – c'est-à-dire un coefficient de variation (CV⁶) d'au plus 15 % – toute proportion de 10 % ou plus parmi les personnes consommatrices de cannabis, dans chacun des six groupes d'âge suivants : 15-17 ans, 18-20 ans, 21-24 ans, 25-34 ans, 35-54 ans et 55 ans et plus.

Pour le tirage, la base de sondage a été divisée en 32 strates, formées par le croisement des variables suivantes : la région sociosanitaire (la RSS de Montréal et les autres RSS du Québec), la catégorie d'âge (15-17 ans, 18-20 ans, 21-24 ans, 25-34 ans, 35-44 ans, 45-54 ans, 55-64 ans et 65 ans et plus) et le sexe de la personne. Un échantillon stratifié a ensuite été sélectionné aléatoirement par l'ISQ. Comme indiqué dans le tableau 1.1, on s'attendait à ce qu'environ 14 569 personnes remplissent le questionnaire. Dans chacun des groupes d'âge, à l'exception de celui des 21-24 ans⁷, on s'attendait également à ce que près de 428 personnes déclarent avoir consommé du cannabis au cours des 12 derniers mois, ce qui est le nombre minimal pour que les objectifs de précision soient atteints.

Tableau 1.1

Taille de l'échantillon et nombre attendu de personnes répondantes selon l'âge, Québec, 2025

Âge ¹	Taille de l'échantillon	Nombre attendu de personnes répondantes	Nombre attendu de personnes répondantes ayant consommé du cannabis – 12 derniers mois
15-17 ans	5 058	2 737	428
18-20 ans	3 135	1 519	428
21-24 ans	3 328	1 374	482
25-34 ans	3 035	1 382	428
35-54 ans	3 733	2 043	428
55 ans et plus	9 327	5 513	428
Total	27 616	14 569	2 622

1. Il s'agit de la catégorie d'âge selon le FIPA.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur le cannabis, 2025*.

5. Les hypothèses retenues sont basées sur les cibles et les taux obtenus aux éditions antérieures de l'EQC.
6. Des renseignements sur le calcul du coefficient de variation sont fournis à la section 4.1.
7. Dans le groupe d'âge des 21-24 ans, le nombre attendu de personnes consommatrices est plus élevé que dans les autres groupes pour permettre de produire des estimations le plus précises possible. En effet, ce groupe d'âge présente un intérêt particulier en raison de l'âge légal de consommation à 21 ans et du fait que la prévalence de consommation y est plus importante.

2

Collecte de données

Cette section porte sur les méthodes et les résultats de la collecte des données. On y présente notamment les instruments et le mode de collecte, ainsi que les taux de réponse obtenus. Il est important de souligner que, comme lors de l'édition 2024, un prétest abrégé n'a pas été réalisé dans le cadre de l'EQC 2025⁸. Cette adaptation a été possible dans la mesure où le contenu du questionnaire de l'enquête n'a connu que peu de changements.

2.1 Méthodes de collecte

Instruments de collecte

Le questionnaire de l'EQC 2025 reprend la majorité des questions des éditions précédentes⁹. Il est composé des six sections suivantes :

- Section 1 : perceptions et attitudes à l'égard du cannabis
- Section 2 : consommation de cannabis
- Section 3 : effets de la consommation de cannabis
- Section 4 : consommation d'autres substances que le cannabis
- Section 5 : santé générale et santé mentale
- Section 6 : profil sociodémographique

La deuxième section constitue le cœur du questionnaire. On y trouve des questions sur la consommation de cannabis (au cours de la vie, durant les 12 derniers mois, durant les 3 derniers mois), l'âge d'initiation, les méthodes de consommation de cannabis, les sources d'approvisionnement, etc.

La durée moyenne des entrevues téléphoniques est estimée à 20 minutes.

8. La collecte de données a débuté au moment où le prétest abrégé avait lieu les dernières années (1^{re} semaine du mois de février). Après quelques jours de collecte, des vérifications ont été effectuées sur la base des questionnaires remplis par les 830 premières personnes répondantes, et ont permis de confirmer l'intelligibilité des questions introduites en 2025 et la fluidité générale du questionnaire.

9. Pour obtenir plus d'information sur le contenu de chaque EQC et sur la comparabilité entre les éditions, consulter le document « Contenu des questionnaires de l'EQC et comparabilité » se situant sur la page Web de l'enquête (Institut de la statistique du Québec 2026).

Modes de collecte

La collecte des données s'est effectuée par interview téléphonique assistée par ordinateur (ITAO) et/ou par interview Web assistée par ordinateur (IWAO). Ces modes de collecte présentent des avantages pour ce qui est de la qualité des données. Premièrement, le libellé des questions, y compris les périodes de référence et les pronoms, est personnalisé automatiquement en fonction de facteurs comme l'âge, le genre et le sexe de la personne répondante, et des réponses aux questions précédentes. Deuxièmement, des mesures de contrôle isolent les réponses incohérentes ou hors norme, et des instructions apparaissent à l'écran lorsqu'une telle situation se présente. Le répondant ou la répondante reçoit une rétroaction immédiate, et une correction de l'incohérence peut être apportée. Troisièmement, le processus fait que les questions qui ne concernent pas la personne remplissant le questionnaire sont automatiquement sautées.

Période de collecte

La collecte des données de l'enquête s'est déroulée du 3 février au 6 juillet 2025.

Stratégies de collecte

Une lettre de présentation de l'enquête a été envoyée aux personnes sélectionnées pour leur expliquer les objectifs de l'enquête et les inviter à se rendre sur le site Web pour remplir le questionnaire électronique. Pour les adolescents et adolescentes de 15 à 17 ans, une lettre d'information a d'abord été envoyée aux parents afin de les informer de la sélection de leur jeune à cette enquête. Pour faciliter la gestion de la collecte des données, l'échantillon de l'enquête a été séparé en deux lots de taille égale. Les personnes n'ayant pas encore rempli leurs questionnaires Web ont reçu deux lettres de rappel leur demandant de le faire, à deux ou trois semaines d'intervalle. Environ deux semaines après l'envoi de la dernière lettre de rappel, des appels téléphoniques ont été effectués afin d'inciter les personnes n'ayant pas déjà rempli leur questionnaire Web à le faire. L'entrevue téléphonique était offerte à celles n'ayant pas accès à Internet ou ne voulant pas remplir le questionnaire en ligne.

En fin de collecte, certaines personnes non répondantes qui n'ont pas pu être jointes au téléphone ont reçu une lettre supplémentaire. Deux envois ont ainsi été faits le 12 mai et le 10 juin 2025. Des courriels de relance ont aussi été envoyés le 2 juin et le 9 juin 2025 aux personnes non répondantes qui avaient fourni une adresse courriel lors de nos appels précédents.

2.2 Résultats de la collecte

À l'instar des taux de réponse généralement présentés par l'ISQ, ceux de l'EQC sont pondérés¹⁰. Ils tiennent compte, entre autres, de la non-proportionnalité selon l'âge de l'échantillon de l'enquête¹¹. Au total, 15 103 personnes ont participé à l'enquête, ce qui correspond à un taux de réponse pondéré de 56 %. Ce taux varie de 45 % à 60 % selon la tranche d'âge (tableau 2.1).

Le nombre attendu de personnes déclarant avoir consommé du cannabis au cours des 12 derniers mois, soit un minimum de 482 répondants et répondantes pour le groupe d'âge des 21-24 ans et un minimum de 428 pour les autres groupes d'âge, a été atteint chez les jeunes de 15 à 17 ans et de 21 à 24 ans. On peut donc s'attendre à ce que la précision des estimations pour les personnes de ces deux groupes d'âge soit conforme à celle espérée lors de l'élaboration du plan de sondage. Pour les autres tranches d'âge, les estimations seront un

peu moins précises que ce qui était attendu. Néanmoins, avec les nombres obtenus de répondants et répondantes ayant consommé (tableau 2.1), on obtiendra généralement une bonne précision relative ($CV \leq 15\%$) pour toute proportion de l'ordre de 11 % ou plus estimée parmi les consommateurs et consommatrices de 18 à 20 ans, de 25 à 34 ans, de 35 à 54 ans et de 55 ans et plus.

Comme prévu, le taux d'admissibilité pondéré à l'enquête est très élevé (99 %). Seules quelques personnes ont été jugées inadmissibles au moment de la collecte : celles qui avaient déménagé dans un ménage collectif institutionnel ou à l'extérieur du Québec, ou celles qui étaient décédées.

Le questionnaire en ligne a été populaire : 83 % des répondants et répondantes ont opté pour ce mode de collecte.

Tableau 2.1

Nombre de personnes répondantes et taux de réponse pondéré selon l'âge, Québec, 2025

Âge ¹	Nombre de personnes répondantes	Nombre de personnes répondantes ayant consommé du cannabis – 12 derniers mois		Taux de réponse pondéré
		n		%
15–17 ans	3 004		442	59,7
18–20 ans	1 634		408	52,5
21–24 ans	1 491		494	45,4
25–34 ans	1 415		398	47,1
35–54 ans	2 061		389	55,5
55 ans et plus	5 498		373	59,9
Total	15 103		2 504	55,8

1. Il s'agit de la catégorie d'âge selon le FIPA.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur le cannabis*, 2025.

10. Plus de renseignements sur la pondération sont fournis à la section 3.2.

11. Étant donné les objectifs de précision par catégorie d'âge, la fraction de sondage, soit la proportion de la population étant sélectionnée pour l'enquête, diffère d'une catégorie d'âge à l'autre.

3

Traitement des données

Cette section aborde les étapes de traitement des données recueillies. Elle traite de la validation de la qualité des données, de la pondération nécessaire à l'inférence à la population visée ainsi que de l'examen de la non-réponse totale et partielle, et des traitements d'imputation effectués.

3.1 Validation et saisie

Une validation du statut de réponse des personnes sélectionnées (répondantes, non répondantes ou inadmissibles) a d'abord été effectuée. Quelques personnes ayant fourni des questionnaires incomplets ou ayant omis de répondre aux questions principales sur la consommation de cannabis ont été considérées comme non-répondantes. Le questionnaire étant nettement plus long à remplir pour les personnes ayant consommé, ces dernières sont proportionnellement plus nombreuses à ne pas avoir terminé l'entrevue. Pour cette raison, l'exclusion de facto de questionnaires incomplets n'a pas été retenue puisqu'elle aurait entraîné un biais, soit une sous-estimation des prévalences de consommation. La majorité des questionnaires incomplets a donc été conservée pour l'analyse.

Des questions posées en début d'entrevue visaient à garantir que le questionnaire était bel et bien rempli par la personne sélectionnée. Des validations ont été effectuées en cours de collecte et *a posteriori* pour comparer les réponses fournies aux renseignements contenus dans la base de sondage, plus particulièrement pour le sexe, la date de naissance et le code postal du lieu de résidence. La concordance étant exacte à quelques exceptions près, rien n'indiquait que certains questionnaires devaient être

rejetés. Pour la faible proportion de répondantes et répondants pour qui le sexe et la date de naissance fournis à l'entrevue correspondaient aux renseignements de la base de sondage, mais qui ont déclaré un code postal différent de celui inscrit dans le FIPA, on a considéré que le questionnaire était bien rempli par la personne sélectionnée ; le nouveau code postal fourni a été conservé s'il s'agissait d'un code postal valide.

Étant entièrement informatisées, les collectes téléphoniques et sur le Web permettent d'effectuer plusieurs validations de base pendant l'entrevue, notamment une vérification du respect des choix de réponse ou de l'adéquation des sauts de section, pour les blocs de questions ne s'adressant qu'à un sous-groupe de répondants et répondantes. Les réponses ont été colligées de manière à distinguer les personnes ayant omis de répondre à une question de celles qui n'étaient pas concernées.

3.2 Pondération

La pondération est essentielle pour la production des résultats de l'enquête. Elle permet de faire des inférences adéquates à la population visée, bien que celle-ci n'ait pas été sondée dans sa totalité. Elle consiste à attribuer un poids statistique à chaque personne répondante. Ce poids correspond au nombre de personnes qu'un répondant ou une répondante représente au sein de la population visée. Il doit tenir compte, entre autres, de la probabilité de sélection de la personne, prédéterminée par le plan d'échantillonnage, et de la non-réponse à l'enquête. En effet, en raison des objectifs de diffusion de résultats selon l'âge, le plan de sondage a inévitablement entraîné des probabilités de sélection variables. De plus,

il est connu que, dans les enquêtes, la probabilité de répondre varie selon plusieurs caractéristiques sociodémographiques. Il est donc nécessaire de tenir compte de ces éléments en les intégrant à la pondération.

De façon plus détaillée, le poids initial de chaque personne faisant partie de l'échantillon de l'EQC 2025 a été déterminé en fonction de l'inverse de sa probabilité de sélection. Ensuite, un ajustement a été fait pour l'admissibilité à l'enquête, qui varie selon l'âge et le nombre de personnes résidant à l'adresse selon le FIPA. Le statut d'admissibilité étant inconnu pour la plupart des non-répondants et non-répondantes, il fallait effectivement réduire leur poids afin de refléter le fait qu'une partie d'entre eux était probablement inadmissible. Le poids de ces personnes a été multiplié par le taux d'admissibilité pondéré observé à l'enquête parmi les personnes pour lesquelles l'admissibilité a pu être déterminée.

L'étape suivante est l'ajustement pour la non-réponse totale. La méthode du score de propension à répondre a été employée (Haziza et Beaumont 2007 ; Eltinge et Yansaneh 1997). Elle consiste à modéliser le fait d'avoir répondu ou non à l'enquête selon les renseignements disponibles dans la base de sondage, entre autres l'âge, le sexe, la région sociosanitaire de résidence, le nombre de personnes habitant à l'adresse et l'indice de défavorisation matérielle et sociale (Da Silva et autres 2024). Des classes composées de personnes ayant des caractéristiques et une propension à répondre semblables ont ainsi été formées. À l'intérieur de chaque classe, le poids des répondants et répondantes a été ajusté par l'inverse du taux de réponse observé à l'enquête.

Par la suite, on a vérifié qu'aucune personne n'avait de poids très élevé comparativement au poids des personnes de la même strate afin de s'assurer qu'un répondant ou une répondante n'exerce pas une influence indue sur les statistiques produites. Pour ce faire, une méthode appelée « écart-sigma » a été utilisée (Bernier et Nobrega 1998).

La dernière étape, soit la post-stratification, consiste à ajuster la pondération afin que la somme des poids des répondants et répondantes corresponde bien aux effectifs connus de la population visée par l'enquête, et cela par genre (2 catégories), par catégorie d'âge (8 catégories) et par RSS (2 catégories : Montréal, autres régions). Ces effectifs sont dérivés des plus récentes estimations de population de l'ISQ (1^{er} juillet 2024).

3.3 Non-réponse totale

Définition

La non-réponse totale survient lorsqu'une personne sélectionnée et admissible ne remplit pas le questionnaire de l'enquête pour diverses raisons. Cette non-réponse peut entraîner des biais dans les estimations si les personnes ayant répondu présentent des caractéristiques différentes de celles ne l'ayant pas fait, et que ces caractéristiques sont liées au sujet de l'enquête. La pondération est ajustée pour la non-réponse à l'enquête (section 3.2), ce qui permet de réduire le risque de biais dû à celle-ci. Toutefois, seules les informations contenues dans la base de sondage, donc connues pour l'ensemble de l'échantillon, peuvent être prises en considération pour cet ajustement. Ainsi, malgré l'utilisation de la pondération, des résultats de l'enquête peuvent quand même être biaisés si la non-réponse totale est liée à une ou plusieurs caractéristiques non disponibles dans la base de sondage, et que ces caractéristiques sont fortement corrélées à certains indicateurs.

3.4 Non-réponse partielle

Définition

La non-réponse partielle désigne l'absence de réponse à une question pour certaines personnes ayant rempli le questionnaire. Il est connu qu'une non-réponse partielle importante peut entraîner certains biais dans les estimations, au même titre que la non-réponse totale, s'il s'avère que les non-répondants et non-répondantes présentent des caractéristiques différentes de celles des personnes répondantes et que ces caractéristiques sont de surcroît liées au thème étudié. La pondération ne tient pas compte de la non-réponse partielle comme elle le fait pour la non-réponse totale.

Taux de non-réponse partielle

Le taux de non-réponse partielle pondéré à une question est défini comme le rapport entre le nombre pondéré de personnes n'ayant pas répondu à celle-ci et le nombre pondéré de personnes admissibles à y répondre. Plus ce taux est élevé, plus le risque de biais induits par la non-réponse partielle est grand. On fait généralement l'hypothèse qu'une non-réponse partielle inférieure à 5 % a une incidence négligeable sur les estimations.

La non-réponse partielle étant peu élevée pour la grande majorité des questions de l'EQC 2025, son incidence sur le risque de biais dans les résultats est faible. Les questions qui affichent une non-réponse partielle supérieure à 5 % concernent le prix et le poids du cannabis acheté en personne auprès d'un revendeur ou sur le marché noir, le prix et le poids du cannabis acheté via Internet auprès d'une source autre que la SQDC, autre qu'un producteur vendant du cannabis à des fins médicales et autre qu'un commerce autochtone, les problèmes de santé ou symptômes déclarés par les personnes ayant consommé du cannabis à des fins médicales et le revenu du ménage (voir le tableau A2, en annexe). Comme expliqué à la section suivante, le revenu du ménage a été imputé pour tous les répondants et répondantes

lorsque manquant. Les autres questions ont fait l'objet d'une analyse de la non-réponse partielle plus approfondie afin de déterminer si les personnes ayant omis de répondre présentaient des caractéristiques différentes des autres répondants et répondantes et, le cas échéant, l'ampleur du biais potentiel a été estimée. Cette analyse laisse supposer que la non-réponse partielle n'a qu'un effet négligeable sur les estimations pour ces questions.

Imputation du revenu du ménage

L'imputation des données manquantes est une solution mise de l'avant pour minimiser l'effet de la non-réponse partielle dans les enquêtes. L'imputation consiste à remplacer la donnée manquante d'une personne par une valeur attribuée sur la base des renseignements disponibles au sujet de celle-ci. Une imputation valable requiert la présence de renseignements corrélés aux questions à imputer et qui ne présentent pas eux-mêmes une non-réponse partielle importante.

Avec un taux de non-réponse partielle de 17 %, la variable quantitative indiquant le revenu total du ménage a été imputée au moyen d'arbres de décision et de modèles de régression linéaire générés à partir de renseignements potentiellement liés au revenu tels que le sexe, l'âge, l'occupation principale, la composition du ménage, le revenu en tranche et l'indice de défavorisation matérielle et sociale. En présence d'une non-réponse partielle aussi élevée, il est souhaitable de procéder à l'imputation de données, de manière à réduire les risques de biais. Toutefois, l'imputation a pour effet d'augmenter artificiellement le nombre de répondants et répondantes, ce qui fait que la variance des estimations produites est sous-estimée. Étant donné que la non-réponse partielle pour le revenu est plus élevée pour certaines sous-populations, notamment les jeunes de 15 à 21 ans, il est recommandé d'interpréter avec prudence les différences dont le seuil observé est très près du seuil de signification fixé pour les tests.

Imputation de certaines variables de comportements de consommation de cannabis

Pour quelques questions de l'EQC, le choix de réponse « ne sait pas » est proposé explicitement aux personnes répondantes puisqu'il est possible que plusieurs d'entre elles ignorent réellement l'information demandée. Exceptionnellement, il s'agit d'une réponse valide plutôt que d'une non-réponse partielle. Cette modalité de réponse est présentée dans les résultats au même titre que les autres choix de réponse. C'est le cas notamment des questions sur le contenu en cannabinoïdes du cannabis principalement consommé et sur la provenance du cannabis obtenu d'une personne de l'entourage.

Toutefois, pour la construction d'indicateurs dénombrant les comportements de consommation de cannabis non conformes aux recommandations pour une consommation à moindre risque, il a été nécessaire de procéder à une imputation¹² des réponses « ne sait pas », même s'il s'agissait d'une modalité de réponse valide. Cette imputation a été réalisée au moyen d'arbres de décision générés à partir de caractéristiques potentiellement associées à la variable imputée. Par exemple, pour le choix du contenu en cannabinoïdes du cannabis principalement consommé, les variables utilisées sont : la fréquence de consommation de cannabis en le fumant, la fréquence de vapotage de cannabis, le fait de s'approvisionner à la SQDC ou non, la principale raison de consommation, la proportion des personnes de l'entourage qui consomment du cannabis et certaines caractéristiques socio-démographiques (indice de défavorisation matérielle et sociale, âge).

12. En raison de l'imputation, la variance des estimations produites pour ces indicateurs tend à être sous-estimée. Cette sous-estimation donne l'impression que les estimations sont plus précises qu'elles ne le sont réellement, ce qui se traduit par des coefficients de variation plus faibles et des intervalles de confiance artificiellement plus courts. Les valeurs p obtenues dans les tests statistiques fondés sur ces indicateurs peuvent également apparaître plus petites qu'en réalité, augmentant ainsi le risque de conclure à une différence significative alors qu'il n'y en a pas. Dans ce contexte, les résultats des tests comprenant ces indicateurs doivent être interprétés avec prudence.

4

Analyse des données, précision et tests statistiques

Cette section porte sur certains aspects de l'analyse, dont l'estimation de la précision et les tests statistiques, ainsi que la comparabilité des données de l'EQC 2025 avec celles des éditions précédentes. Finalement, on y mentionne certaines limites de l'indicateur du niveau de revenu du ménage produit pour l'EQC.

4.1 Précision des estimations et tests statistiques

La plupart des enquêtes statistiques comportent des erreurs dites d'échantillonnage, dues au fait que seule une partie des unités de la population visée est sélectionnée pour y participer. Ces erreurs se répercutent sur les estimations produites, dont la précision est par ailleurs influencée par la complexité du plan de sondage. Il est donc nécessaire de mesurer la précision de chaque estimation et d'en tenir compte dans l'interprétation des résultats inférés à la population visée.

Dans l'EQC, l'estimation de la variance et les tests statistiques sont effectués à l'aide de poids d'autoamorçage. Une série de 500 poids d'autoamorçage a été créée afin de tenir compte adéquatement, dans l'estimation de la variance et la production des tests statistiques, du plan de sondage complexe et de tous les ajustements de non-réponse et de calage apportés à la pondération. Pour ce faire, on a d'abord sélectionné 500 échantillons d'autoamorçage selon un plan de sondage avec remise à partir de l'échantillon initial. Ensuite, toutes les étapes

de la pondération ont été appliquées à chacun des échantillons, générant ainsi 500 poids d'autoamorçage (Rust et Rao 1996). Ces poids doivent être utilisés dans l'estimation de la variance et dans les tests statistiques à l'aide de logiciels tels que SAS et SUDAAN. Le CV¹³ a été retenu comme indicateur de précision relative pour les diffusions de résultat de l'ISQ ; les estimations dont le CV est supérieur à 15 % sont annotées dans les tableaux et les figures, comme précisé à la section 5, ainsi que dans le texte s'il y a lieu.

Un test statistique d'indépendance du khi-deux¹⁴ peut être utilisé pour faire une comparaison globale des proportions entre différents sous-groupes (p. ex. les catégories d'âge). En présence d'un écart significatif au seuil de 0,05, et lorsque la variable d'analyse ou la variable de croisement compte plus de deux catégories, des tests de comparaison des proportions peuvent être menés afin de repérer les écarts les plus importants. Ces tests reposent sur une statistique de Wald construite à partir de la différence de la transformation « logit » des proportions (Korn et Graubard 1999). Des résultats non significatifs peuvent être signalés s'ils offrent un intérêt particulier ou s'ils font exception dans une série de résultats significatifs. Ils peuvent être présentés sous forme de tendance. Le cas échéant, les intervalles de confiance ou les valeurs p associés à ces résultats peuvent être présentés afin d'en permettre une meilleure interprétation.

13. Le coefficient de variation est obtenu en divisant l'erreur-type de l'estimation par l'estimation elle-même.

14. On utilise une version modifiée du test du khi-deux habituel qui tient compte du plan de sondage de l'enquête : il s'agit de l'ajustement de Satterthwaite du test du khi-deux. Plus précisément, c'est la statistique F correspondant à cette correction du test du khi-deux qui est utilisée dans les analyses.

4.2 Comparaison entre les éditions de l'EQC

Un des objectifs de l'EQC est d'étudier l'évolution des habitudes de consommation au Québec. C'est pourquoi le rapport d'analyse de l'édition 2025 de l'enquête contient certaines comparaisons temporelles avec l'édition 2024, ainsi qu'une analyse de l'évolution¹⁵ de la prévalence de consommation depuis l'édition 2018 et de celle du vapotage de cannabis depuis l'édition 2019. L'analyse de l'évolution d'un indicateur est pertinente lorsque les questions sous-jacentes sont identiques (ou presque) pour les éditions comparées. Pour vérifier si un indicateur a évolué de manière significative entre deux éditions de l'enquête, il suffit d'effectuer une analyse bivariée entre cet indicateur et une variable de croisement indiquant l'édition de l'enquête. Les tests statistiques sont obtenus selon la méthode décrite à la section 4.1. Un test d'indépendance permet de faire une comparaison globale des proportions de l'indicateur entre les deux éditions. Si ce test s'avère significatif, on peut donc conclure que l'indicateur a évolué significativement. Lorsque l'indicateur compte plus de deux catégories, des tests de comparaison sont menés afin de repérer les catégories pour lesquelles l'écart de proportions entre les éditions est significatif.

Le tableau 4.1 donne un aperçu de la puissance statistique des comparaisons temporelles, soit de la probabilité de conclure à un écart significatif sur la base des données de l'EQC alors que la prévalence d'un phénomène a bel et bien évolué dans la population. On y fournit les écarts entre deux éditions pouvant être détectés avec une bonne puissance statistique (80 % ou plus), selon la prévalence attendue et le domaine d'analyse. De façon générale, l'enquête permet de détecter, avec une bonne puissance statistique, tout écart entre deux éditions de 2,0 points de pourcentage et plus pour des caractéristiques mesurées sur l'ensemble de la population et de 5,0 points de pourcentage et plus, chez les consommateurs et consommatrices. Toutefois, pour des phénomènes dont la prévalence est plus faible, des écarts plus petits peuvent être détectés avec une bonne puissance statistique.

Plus concrètement, comme la prévalence de consommation au cours des 12 derniers mois chez les 15 ans et plus avoisine les 20 % en 2025, si cette prévalence a varié

de 1,7 % ou plus entre 2024 et 2025, l'enquête permet de détecter un tel écart avec une probabilité de 80 % ou plus. Autrement dit, si l'enquête était répétée un grand nombre de fois, notamment avec des échantillons différents, on conclurait à un écart significatif au moins 8 fois sur 10 si l'écart réel est de 1,7 % ou plus. En revanche, si le changement dans la prévalence de consommation au cours des 12 derniers mois dans la population est plus ténu que 1,7 %, l'EQC offre une moins bonne puissance statistique que 80 %, c'est-à-dire qu'il y a plus de risque qu'une modification si subtile passe sous le radar de l'enquête. Cela étant dit, il importe d'examiner le potentiel de l'enquête en lien avec ce qu'on juge être une modification « signifiante » de la consommation de cannabis du point de vue de la santé publique.

Tableau 4.1
Écart détectable entre l'EQC 2025 et les éditions précédentes avec une puissance statistique de 80 % selon la prévalence attendue et le domaine d'analyse, Québec, 2025

Domaine d'analyse	Prévalence attendue pour l'EQC 2025	Écart détectable avec une puissance de 80 % ou plus (en points de pourcentage)
Ensemble des personnes de 15 ans et plus	10 %	≥ 1,3
	20 %	≥ 1,7
	30 %	≥ 1,9
	50 %	≥ 2,1
Consommateur(-trice)s de 15 ans et plus	10 %	≥ 3,2
	20 %	≥ 4,1
	30 %	≥ 4,6
	50 %	≥ 4,9
Consommateur(-trice)s de 15-20 ans	10 %	≥ 4,7
	20 %	≥ 6,0
	30 %	≥ 6,7
Consommateur(-trice)s de 21-34 ans	10 %	≥ 4,7
	20 %	≥ 6,0
	30 %	≥ 6,7
Consommateur(-trice)s de 35 ans et plus	10 %	≥ 4,8
	20 %	≥ 6,1
	30 %	≥ 6,8

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur le cannabis, 2025*.

15. Pour les analyses d'évolution au fil des éditions depuis 2018, on a présenté dans le rapport d'analyse les résultats des tests établissant la comparaison de chaque édition avec la précédente, ainsi que de l'édition 2025 avec celle de 2018.

Il est à noter que la publication de résultats dans l'EQC depuis l'édition 2021 avec la variable « genre » plutôt qu'avec la variable « sexe », qui était utilisée dans les premières éditions de l'enquête, ne pose pas de problème de comparabilité dans le temps. D'une part, parce que la population transgenre et non binaire est de très petite taille : elle est estimée à 0,2 % de la population québécoise de 15 ans et plus en 2021 (Institut de la statistique du Québec 2024). D'autre part, parce qu'il est probable que l'information sur le sexe dont nous disposons auparavant correspondait en fait au genre des personnes, notamment pour une partie des personnes transgenres. En effet, la base de sondage utilisée, soit le FIPA de la RAMQ, contient le genre des personnes quand celles-ci ont demandé un changement officiel de la mention du sexe au Directeur de l'état civil. Par ailleurs, il était possible pour une personne prenant part aux éditions précédentes de l'EQC de déclarer son genre plutôt que son sexe, puisqu'on ne précisait pas qu'il s'agissait du sexe à la naissance.

4.3 Indicateur du niveau de revenu du ménage

Un indicateur du niveau de revenu a été construit à partir des données du revenu total du ménage (déclarées par les répondants et répondantes ou imputées à la suite de la validation) en utilisant l'indicateur de faible revenu basé sur la mesure de faible revenu (MFR) avant impôt.

Rappelons que l'EQC, contrairement aux enquêtes portant spécifiquement sur le revenu, ne comporte qu'une seule question sur ce sujet. L'indicateur construit permet de créer des groupes homogènes de personnes selon le niveau de revenu de leur famille. Le premier groupe contient les personnes de la population visée qui sont les moins bien nanties en termes relatifs. C'est donc dire que l'utilisation de cet indicateur comme variable de croisement est tout indiquée pour examiner les liens entre les habitudes de consommation de cannabis et le niveau de revenu. En revanche, comme c'est en général le cas dans les enquêtes auprès des individus qui comportent une seule question globale sur le revenu total du ménage, on observe une surestimation de la défavorisation des ménages causée par une sous-déclaration des revenus. Pour une estimation plus fiable du taux de faible revenu, le lectorat est invité à consulter les publications de l'Institut sur le sujet (Institut de la statistique du Québec 2025).

5

Présentation des résultats

Dans le cadre de l'EQC, les estimations de proportions publiées par l'ISQ sont arrondies à la décimale près dans les tableaux et figures et à l'unité près dans le texte, à l'exception des proportions inférieures à 5 % pour lesquelles une décimale a été conservée. En raison de l'arrondissement, la somme des proportions présentées dans certains tableaux ou certaines figures peut différer légèrement de 100 %. De plus, les estimations dont le CV est inférieur ou égal à 15 %, donc qui sont suffisamment précises, sont présentées sans indication à cet effet. Les estimations dont le CV est supérieur à 15 %, mais inférieur ou égal à 25 % sont marquées d'un astérisque (*) dans les tableaux et figures ainsi que dans le texte, indiquant que leur précision est passable et qu'elles doivent être interprétées avec prudence. Les estimations dont le CV est supérieur à 25 % sont quant à elles marquées d'un double astérisque (**) dans les tableaux et figures pour signaler leur faible précision et noter qu'elles doivent être utilisées avec circonspection. Elles ne sont généralement pas interprétées dans le texte. Par ailleurs, la présentation des résultats rend compte du fait que les statistiques fournies sont basées sur un échantillon en utilisant des expressions montrant qu'il ne s'agit pas de valeurs exactes.

Dans les tableaux et figures présentant des analyses bivariées, en présence d'une association significative selon le test du khi-deux, des lettres en exposant ajoutées aux statistiques présentées indiquent les paires de catégories d'une variable de croisement pour lesquelles la variable d'analyse diffère significativement, au seuil de 5 %. Une même lettre révèle un écart significatif entre deux catégories.

En général, dans le but de faire ressortir les principaux résultats, seules les différences significatives au seuil de 5 % sont mentionnées dans le texte. Il arrive que deux proportions qui semblent différentes ne le soient pas d'un point de vue statistique. On dit dans ce cas qu'il n'y

a pas de différence statistiquement significative, ou que l'enquête ne permet pas de détecter de différence entre ces proportions.

Conformément aux pratiques de l'ISQ en matière de statistiques sociales, les résultats de l'EQC 2025 ont été ventilés selon le genre des personnes répondantes plutôt que selon le sexe. Par genre, on entend le genre actuel, qui peut différer du sexe assigné à la naissance ou de celui inscrit dans les documents officiels. Pour des raisons de qualité des estimations et de confidentialité, et compte tenu de la petite taille de la population concernée, la publication de statistiques pour le groupe des personnes non binaires n'est pas possible pour cette enquête. Une variable « genre » à deux catégories a donc été dérivée, laquelle comprend la répartition des personnes non binaires. Ainsi, la catégorie « Hommes+ » comprend les hommes et certaines personnes non binaires ; la catégorie « Femmes+ » comprend les femmes et certaines personnes non binaires.

Depuis l'édition 2024, le questionnaire de l'EQC contient une question visant à recueillir de l'information sur l'identité autochtone. Plusieurs enquêtes réalisées à l'ISQ et à Statistique Canada ont montré qu'en l'absence d'efforts particuliers pour favoriser la participation de la population autochtone aux enquêtes, les taux de réponse obtenus pour cette dernière sont insuffisants pour inférer les résultats d'une enquête à l'ensemble de la population autochtone. L'inférence des résultats peut entraîner la production d'indicateurs biaisés si les personnes répondantes à l'enquête présentent des caractéristiques différentes de celles des personnes non répondantes au sein d'une population et que ces caractéristiques sont liées au sujet de l'étude. Dans ce contexte, l'ISQ a choisi de ne pas publier de résultats à partir de la variable sur l'identité autochtone et de ne pas rendre la variable disponible dans le fichier accessible via ses Services d'accès aux données.

6

Portée et limites de l'enquête

Avec un taux de réponse dépassant celui qui était visé (56 % à l'échelle provinciale, tableau 2.1), les données des 15 103 répondants et répondantes de l'EQC 2025 offrent un bon potentiel analytique. Toutefois, le nombre attendu de personnes ayant déclaré avoir consommé du cannabis dans les 12 derniers mois n'a pas été atteint dans quatre tranches d'âge. La précision des estimations sera donc légèrement moins bonne que prévu.

Les personnes qui consomment du cannabis sont parfois réticentes à le déclarer en raison du phénomène de « désirabilité sociale », ce qui peut entraîner une sous-déclaration de la consommation de cannabis. De plus, le fait que la consommation de cannabis soit illégale pour les jeunes âgés de moins de 21 ans pourrait accentuer cette sous-déclaration. D'un autre côté, en raison de la légalisation, la « désirabilité sociale » et la sous-déclaration pourraient avoir diminué comparativement aux premières éditions de l'enquête. On ne peut cependant pas savoir dans quelle proportion le biais entraîné par ces phénomènes peut être présent.

Lors de la comparaison entre les éditions de l'enquête, il est important de tenir compte du fait qu'il est possible qu'une hausse de la proportion de consommateurs et consommatrices, telle que celles observées entre les premières éditions de l'enquête, soit en partie explicable par une augmentation de la déclaration. De plus, étant donné que le questionnaire a subi quelques modifications entre les éditions de l'enquête, la comparaison pour certaines questions n'est pas toujours possible ou demande d'être interprétée avec prudence. Pour obtenir plus d'information sur le contenu de chaque EQC et sur la comparabilité entre les éditions, consulter le document « Contenu des questionnaires de l'EQC et comparabilité » se situant sur la page Web de l'enquête (Institut de la statistique du Québec 2026).

Il est important de mentionner que des données d'observation telles que celles recueillies dans le cadre de l'EQC ne permettent généralement pas d'établir de lien de causalité. Les associations ou les différences significatives observées laissent supposer un tel lien, mais elles ne permettent pas de le confirmer.

Annexe

Tableau A1

Caractéristiques de la population âgée de 15 ans et plus, Québec, 2025

	%
Genre	
Hommes+	50,2
Femmes+	49,8
Âge	
15-17 ans	3,8
18-20 ans	3,8
21-24 ans	5,5
25-34 ans	16,1
35-54 ans	30,6
55 ans et plus	40,1
Plus haut niveau de scolarité	
Inférieur au diplôme d'études secondaires	13,1
Diplôme d'études secondaires	17,1
Diplôme d'études collégiales	34,0
Diplôme d'études universitaires	35,8
Indice de défavorisation matérielle et sociale	
1 - Très favorisé	19,2
2	22,0
3	20,2
4	18,3
5 - Très défavorisé	20,3

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur le cannabis*, 2025.

Tableau A2

Questions présentant un taux de non-réponse partielle pondéré supérieur à 5 %, Québec, 2025

Question	Mesure	Taux de non-réponse partielle pondéré	Effet possible sur l'analyse
ILLEGAL_PRIX et ILLEGAL_POID	Lors de votre plus récent achat de cannabis en personne auprès d'un revendeur ou sur le marché noir (p. ex. « dealer », « pusher »), quel montant (\$) avez-vous payé pour cet achat de fleurs ou feuilles séchées, de cocottes ou de buds ? Quelle quantité, en grammes, avez-vous achetée pour ce montant ?	8,8 %	Négligeable considérant la faible précision des résultats
ILLEGAL_P_IN et ILLEGAL_P_IN	Lors de votre plus récent achat de cannabis via Internet auprès d'une source autre que la SQDC, autre qu'un producteur vendant du cannabis à des fins médicales (destiné aux personnes ayant une autorisation médicale) ou autre qu'un commerce autochtone, quel montant (\$) avez-vous payé pour cet achat de fleurs ou feuilles séchées, de cocottes ou de buds ? Quelle quantité, en grammes, avez-vous achetée pour ce montant ?	5,2 %	Négligeable
PB_SANTE	Pour quel(s) problème(s) de santé ou symptôme(s) avez-vous consommé du cannabis au cours des 12 derniers mois ?	6,1 %	Négligeable
REVENU_CONT	Pour les 12 derniers mois, quel a été le revenu total approximatif de tous les membres du foyer (ménage) provenant de toutes les sources, avant impôt et autres retenues ?	17,1 %	Sous-estimation de la variance due à l'imputation effectuée

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur le cannabis*, 2025.

Références bibliographiques

- AZEVEDO DA SILVA, M., et autres (2024). *Indice de défavorisation matérielle et sociale 2021*, [En ligne], Québec, Institut national de santé publique du Québec, 25 p. [www.inspq.qc.ca/sites/default/files/2024-04/3476-indice-defavorisation-materielle-sociale-2021.pdf] (Consulté le 15 janvier 2026).
- BERNIER, J., et K. NOBREGA (1998). "Outlier detection in asymmetric samples: A comparison of an inter-quartile range method and a variation of a sigma-gap method". *Congrès annuel de la société Statistique du Canada*, [En ligne], p. 137-141. [ssc.ca/sites/default/files/survey/documents/SSC1998_J_Bernier.pdf] (Consulté le 27 septembre 2025).
- CONUS, Florence et DUPONT, Kate (2026). *Enquête québécoise sur le cannabis 2025. Portrait des habitudes de consommation et description de l'environnement social entourant le cannabis*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 122 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/enquete-quebecoise-cannabis-2025-habitudes-description.pdf].
- ELTINGE, J. L., et I. S. YANSANEH (1997). « Méthodes diagnostiques pour la construction de cellules de correction pour la non-réponse, avec application à la non-réponse aux questions sur le revenu de la U.S. Consumer Expenditure Survey », *Techniques d'enquête*, [En ligne], produit n° 12-001-X19970013103 au catalogue de Statistique Canada, vol. 23, n° 1, juin, p. 37-45. [www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/12-001-x/1997001/article/3103-fra.pdf?st=YRiuivNK] (Consulté le 22 novembre 2025).
- HAZIZA, D., et J.-F. BEAUMONT (2007). "On the Construction of Imputation Classes in Surveys", *International Statistical Review*, [En ligne], vol. 75, n° 1, avril, p. 25-43. doi : [10.1111/j.1751-5823.2006.00002.x](https://doi.org/10.1111/j.1751-5823.2006.00002.x). (Consulté le 15 octobre 2025).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2024, mis à jour le 13 mai). *Personnes de minorités sexuelles et de genre*, [En ligne]. [statistique.quebec.ca/vitrine/egalite/dimensions-egalite/demographie/personnes-minorites-sexuelles-et-genre] (Consulté le 10 janvier 2026).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2025). *Mesure du faible revenu par région administrative et par MRC*. [En ligne]. [statistique.quebec.ca/fr/document/mesure-du-faible-revenu-par-region-administrative-et-par-mrc] (Consulté le 11 novembre 2025).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2026, mis à jour le 14 avril). *Enquête québécoise sur le cannabis 2025*, [En ligne]. [statistique.quebec.ca/fr/document/enquete-quebecoise-sur-le-cannabis-2025] (Consulté le 14 avril 2026).
- KORN, E. L., et B. I. GRAUBARD (1999). *Analysis of Health Surveys*, New York, John Wiley & Sons, 382 p.
- DJAPA, V., et F. LAPOINTE (2025). *Enquête québécoise sur le cannabis 2024. Méthodologie de l'enquête*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 25 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/enquete-quebecoise-cannabis-ecq-2024-methodologie.pdf] (Consulté le 12 janvier 2026).
- RUST, K. F., et J. N. K. RAO. (1996). "Variance estimation for complex surveys using replication techniques", *Statistical Methods in Medical Research*, [En ligne], vol. 5, n° 3, septembre, p. 283-310. doi : [10.1177/096228029600500305](https://doi.org/10.1177/096228029600500305) (Consulté le 12 novembre 2025).
- STATISTIQUE CANADA (2021, mis à jour le 7 juillet 2023). « Ménage collectif », *Dictionnaire, Recensement de la population*, 2021, [En ligne], [www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/ref/dict/az/definition-fra.cfm?ID=households-menage013] (Consulté le 28 janvier 2026).

« Une organisation
statistique performante
au service d'une société
québécoise en évolution »